



Dossier d'inscription

« Aux P'tits Bottés »

Saison 2025/2026

Chers cavaliers, chers parents,

Nous vous remercions vivement de votre confiance. Afin de réserver le jour et l'heure de votre séance, nous vous invitons à compléter et à nous retourner le contrat d'inscription accompagné du règlement de la cotisation annuel ainsi que de la formule choisi dans les meilleurs délais. Pour une meilleure information et pour répondre aux dispositions règlementaires, vous trouverez également les conditions générales de vente, ainsi que le règlement intérieur dans ce dossier. Afin d'améliorer les services merci de répondre à l'enquête de satisfaction jointe.

L'inscription aux P'tits bottés sous entend l'adhésion aux valeurs portés par celles-ci de convivialité, de respect de l'animal et de son environnement, les conditions de bien être animal doivent être comprise et acceptez.

La pratique de l'équitation se fait dans le respect des autres et l'écoute mutuel. Ses valeurs impliquent des conséquences parfois inconfortables pour l'humain mais ne peuvent en aucun cas remettre en question le bien-être de l'animal. Le paiement d'une prestation n'autorise en rien la modification de ses valeurs. Comme pour tout être vivant, les performances et motivations ne sont pas linéaires et impérissables.

Le moniteur est un guide responsable de la sécurité de ses cavaliers par l'obligation de moyens et non de résultats, ses consignes et conseils doivent être respectés au mieux par ses cavaliers.

Un lieu où les animaux sont respectés, où ils sont pris en compte, où progresser c'est d'abord se comprendre. Se former c'est la clé !

Développer une relation de confiance, se comprendre, développer son empathie, ressentir le vivant et créer un lien unique.

Conditions Générales de Vente

1. Inscription

La direction se réserve le droit de refuser l'inscription d'une personne qui ne respecterait pas les valeurs portées par la structure ou le règlement intérieur ci-joint.

L'inscription n'est effective qu'à la réception du mail de confirmation suivant le dépôt des documents suivants :

Le **dossier d'inscription** et considéré complet avec :

- **la fiche de renseignement** personnel dûment complété et la fiche d'autorisations signée (en annexes).

- du règlement de la **cotisation annuelle** de 60 euros/personne (adhésion de septembre à septembre) qui inclut la fourniture du kit de rentrée avec des goodies, cahier d'exercices et carnet de suivi individualisé.

- du règlement de la **licence FFE CLUB** (29 euros/mineur ; 40 euros/majeurs), obligatoire pour tous les cavaliers (Fédération française d'équitation)

- certificat médical pour les compétiteurs uniquement.

- lecture du règlement intérieur.

La cotisation annuelle est valable, uniquement, pour l'année scolaire en cours. Le tarif est valable par foyer. Aucun prorata ne sera possible pour inscriptions en cours d'année.

Pour les cartes, le cavalier doit réserver sa place chaque semaine ou au minimum **48 heures** avant le jour de sa/ses séances par **envoie d'un mail à l'adresse suivante auxptitsbottes22@gmail.com** sous réserve des places disponibles. S'il n'y a plus de place un autre créneau peut lui être proposé.

Les cours sont assurés tous les **jours fériés** et pendant les **vacances scolaires** excepté les vacances de Noël (fermeture annuelle) et estivale (juillet/août). Il est possible d'utiliser la carte pour les stages, cours particuliers et balades au prorata du prix.

Les séances effectuées sont dû !

En cas de non paiement, une procédure légale pourra être entamée. Les séances doivent être réglées au plus tard le jour de la séance. **Aucun cheval/poney ne sera disponible gratuitement.**

Les séances peuvent exceptionnellement être perturbées par des conditions météo défavorables, des imprévus ou événements exceptionnels, afin de partager au mieux ses

imprévu un groupe privé facebook, « **adhérents aux p'tits bottés** » a été créée. Les séances sont maintenues autant que possibles et peuvent être adaptées sur la tâche pour le confort de tous (hippologie, soins, théorie des galops...) ce sont malgré tous de vraies séances de transmission de connaissances et savoir faire équestre.

Une **réunion Pédagogique** lors de la première séance est organisée tous les ans en début d'année scolaire, où tous les adhérents et leurs parents sont conviés pour un bilan des activités en cours ou passées, mise en place du calendrier des événements de l'année, diffusion des projets de groupe et du projet phare collectif (spectacle) ainsi qu'un pot de l'amitié permettant de se rencontrer.. En annexe vous trouverez le projet pédagogique de la structure.

Un **spectacle de fin d'année** est organisé chaque année début de juillet, il permet aux cavaliers et adhérents de faire démonstrations de leurs acquis dans le partage et la bonne humeur. Des réunions de préparations sont organisées à partir du mois de Mars afin d'organiser au mieux cet événement conséquent. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour la fabrication des costumes, décors et tenues de l'événement, ne se limitant pas aux pratiquants mais élargie à leurs familles. Les après-midi de répétitions proposées la semaine précédente sont comptabilisés comme une séance standard.

Des **challenges internes et événements** sont organisés à chaque changement de saison afin de permettre aux adhérents de se retrouver et partager des activités communes. La participation pour les adhérents est de 15€/tour (lots et cadeaux garantis pour les participants). L'inscription se fait à minima 1 semaine avant l'événement.

Les **compétitions Officielles** sont ouvertes aux cavaliers adhérents titulaires d'une licence compétition à partir du galop 2 sur inscriptions à minima 2 semaines avant la compétition. Le règlement doit être fait à la réservation, aucune avance ne sera faite. Le tarif dépend de l'épreuve et des frais kilométriques. Un certificat médical doit être fourni à l'inscription.

LES « SEANCES ESSAIS » ou « LES CAVALIERS NON REGULIERS » peuvent pratiquer sur la structure en cours particuliers ou sur des stages lors des vacances scolaires et certains dimanches afin de ne pas perturber la progression annuelle des groupes de cavaliers hebdomadaires. La cotisation annuelle permet de devenir adhérents et de bénéficier de réductions sur les tarifs.

2. Rattrapage des séances

Les séances non effectuées peuvent éventuellement être récupérées sur un autre créneau la semaine précédente ou suivante de l'absence, sous réserve des places disponibles et à la condition d'en avoir informé préalablement le moniteur/animateur dans un délai d'une semaine précédant l'absence.

Les cartes 10 heures sont **nominatives et non remboursables**, elles sont valables à partir de leur validation et pendant 6 mois maxi, aucune modification ne sera apportée et dans aucun cas. Afin d'assurer la gestion des chevaux et l'organisation de la structure, la présence au cours doit être communiquée au minimum 48 heures à l'avance par, faute de quoi la séance sera refusée. Sous réserve de places disponibles.

Le forfait mensuel est **nominatif et non remboursable (abonnement)**, le cavalier s'engage à venir à son créneau et toute l'année. En cas d'incapacité, de maladies, blessures empêchant la pratique hebdomadaire, un justificatif ou certificat médical vous sera demandé si vous souhaitez récupérer votre séance, aucun remboursement ne sera effectué. Le nombre de chevaux présents et entretenus à l'année ainsi que le temps de travail de chaque cheval est défini par votre inscription en début d'année. **Ce contrat lie le cavalier/responsable légale et la structure de septembre à juin avec obligation de règlement de votre part et de prestations de la notre.** Votre place est assurée toute l'année sur l'horaire et le jour choisi en début d'année via le dossier. Les séances ratées peuvent être rattrapées sur demande de votre part sur un autre créneau disponible.

3. Tarifs

Les prix des prestations proposées par la ferme équestre et pédagogique sont affichés à l'accueil, ainsi que sur la page internet et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de la facturation. Ces tarifs sont révisés chaque année en fonction des augmentations de charges et de la conjoncture économique.

Le cavalier/fermier, se verra remettre une facture correspondante par mail à chaque prestation réalisée par mail sur simple demande. Les cartes sont nominatives et valables à compter de l'achat jusqu'au 31 août suivant.

Les tarifs ne sont pas négociables et comprennent : l'accès aux installations et leurs entretiens, la gestion administrative et la publicité locale, l'achat et les soins vétérinaires des animaux à l'année jusqu'à leur fin de vie, l'achat et l'entretien du matériel pédagogique, les investissements en vue d'améliorations de confort des structures et accès, les assurances et charges fixes (eau, électricité, assurance ...), les salaires et charges des encadrants diplômés et leurs formations régulières. Ils sont revus chaque année en fonction de la conjoncture économique et évolution du smic.

Les moyens de paiements accordés par l'état (**pass sport**) sont acceptés sous conditions de fournir les justificatifs avec le dossier d'inscription afin d'assurer leur prise en charge.

Carte 10 heures ou forfaits aux tarifs suivants :

- **Carte 10h** baby-poney nominative de 200€ valable 6 mois maximum.
- **Carte 10h** de 200€ pour les propriétaires et adultes adhérents valable 6 mois maximum
- **Carte 10 cours particuliers** 480€ valable 6 mois **maximum**.

- **forfait mensuel**/abonnement tarifs lissées sur l'année scolaire (soit 10 chèques a l'inscription avec encaissement au 10 de chaque mois ou prélèvements automatique mensuel) .Le forfait est une facilité de paiement sur l'année scolaire, il vous engage sur 10 mois.

Au choix :

- **HEBDO** 2h collective/semaine = **140€/mois** de septembre a juin inclus (10 mois)
- **QUINTAINE** 2h collective/ tous les quinze jours = **72€/mois** de septembre a juin inclus (10 mois). (Planning des dates prédéfini et fourni a l'inscription en annexes groupe A ou B)
- **PRIVILEGE** 2h collective/semaine + 1h30 de cours particuliers/mois = **180€/mois** de septembre a juin inclus (10 mois)
- **TAP** 1 heure/semaine de cours collectif en travail a pied = **70€/mois** de septembre a juin.
- **PROPRIETAIRE** 2h collective/semaine = **86€/mois** de septembre a juin (10mois).
- **VACANCES** 18h collective sur les vacances scolaires de septembre a juin (hors Noël)= **36€/mois** sur 10 mois

LES FORFAITS VOUS ENGAGENT SUR 10 MOIS (non négociable)

- **Pré-formation ATE** (mise a niveau sur 6 mois) 1h30 de cours particulier /semaine + 3h formation par semaine : aide encadrement de public , gestion d'infrastructures et entretien de la cavalerie + 1 stage collectif de 3 heures/mois + 7 jours de randonnées dont 4 jours avec bivouac + examens du galops 6 pleine nature. (Accès : 18 ans, BAFA, niveau galop 4)= 2350€ soit **400€/mois**

- Demi-pensions : options supplémentaires accessible pour les adhérents inscrits en forfaits (2 séances en autonomie hors cours) :

-monte 60€/mois (a partir du galop 3)

-travail a pied 20€/mois

Attention : Mineurs obligatoirement accompagné d'un adulte.

4. Modalités de paiement

a) Délai d'inscription et de paiement.

La priorité aux « habitués » pour les Dépôt des dossiers complet est donnée du 1^{er} mai jusqu'au 5 juin, (avec mode de paiement choisi et règlement inclus dans le dossier qui ne sera encaissée qu'a partir de septembre.) Ensuite les « primo-adhérents » entre en courses pour les réservations des créneaux hebdomadaires. Un maximum de 6 cavaliers par séance est accepté.

La réservation est effective après le dépôt du règlement et sous réserve des places disponibles. Un mail de confirmation vous sera transmis à réception du dossier d'inscription. Le règlement de l'inscription est encaissé le 1^{er} jour de la rentrée de septembre.

Pour les balades, randonnées et animations, les réservations se font en direct ou via l'application IKAVALOG avec votre compte personnel, les arrhes ne sont pas remboursables en cas d'annulation de l'inscription de votre fait. Dans le cas d'une annulation de notre fait nous nous engageons à régler une somme du montant des arrhes versés.

b) Remboursement

L'inscription à la ferme est annuelle ; les cavaliers s'engagent pour la durée de la prestation (10 mois pour les forfaits). Les tarifs des cotisations annuels sont forfaitaires et ne donnent lieu à aucune réduction de prix, remboursement ou dédommagement quelconque total ou partiel, par la ferme aux p'tits bottés et ceci, quelle que soit la raison ou la cause (notamment désistement, maladie, accident, exclusion...) de la non utilisation totale ou partielle du nombre de séances maximales prévues pour ce type d'abonnement. En outre, l'éventuel échéancier de paiement accordé au client (notamment en cas de paiement par chèques ou prélèvements) ne fait pas obstacle à ces règles.

Les cartes commencées sont remises **à zéro au 31 août de chaque année**, quelque soit le montant restants.

c) Modes de règlements.

PASS SPORT (fourni avec le dossier obligatoirement)

Espèces dans une enveloppe avec le nom, prénom du cavalier.

Chèques (totalité du règlement à l'inscription jusqu'à 10 chèques avec date d'encaissement au dos)

Veuillez indiquer le nom et prénom du cavalier au dos du chèque,

Virements automatique : RIB

SCEA AUX PTITS BOTTES 118 la moinerie 22630 LES CHAMPS GERAUX

FR76 1220 6042 0056 0214 9703 263 AGRIFRPP822

=> Veuillez indiquer le nom+ prénom du cavalier concerné ainsi que la prestation réglé en annotation du virement.

Carte bancaire via l'application IKAVALOG.

5. Assurance

La ferme Aux P'tits Bottés est garanti par une assurance « Responsabilité civile professionnel » souscrite auprès du cabinet EQUI#GENERALI de CAEN., assureur de la Fédération Française d'Equitation. L'attestation correspondante est affichée au tableau d'information légale à l'accueil. Pour les cavaliers titulaires de la licence fédérale de pratiquant, les garanties attachées à la licence, les conditions générales et particulières ainsi que les modalités de déclaration d'accident sont affichées à l'accueil ou consultables sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.generalif.fr. Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

La licence FFE est obligatoire pour tous les pratiquants cavaliers et est à prendre à l'inscription (septembre) auprès du moniteur (tarifs affichés à l'entrée)

La licence FFE annuel est valable de septembre à décembre n+1. Elle peut donc être reprise en janvier sur votre demande à condition d'y penser...

La licence verte offre une couverture de 30 jours (pour les vacances).

6. Licence FFE – Certificat médical

La licence fédérale de pratiquant n'est pas incluse dans les prestations de la ferme. Elle permet de valider les examens fédéraux, de bénéficier de réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs, de recevoir le mail cavalier FFE et de disposer d'un accès privilégié sur le site de la FFE www.ffe.com, ainsi que de bénéficier d'une assurance individuel durant la pratique de l'équitation à pied comme à cheval.

La licence FFE à jour est obligatoire pour tous lors de l'inscription aux séances d'équitation.

Certificat Médical (cavaliers compétiteurs uniquement)

En signant le contrat d'inscription le cavalier/fermier ou son représentant légal atteste avoir recueilli un avis médical favorable, ne présentant aucune contre-indication à la pratique de l'équitation et des sports d'extérieur.

Pour la pratique en compétition, un certificat médical de moins de 3 mois est demandé à la validation de la licence FFE afin de valider la prise de la licence « compétiteur » pour l'année en cours. Chaque cavalier devra le faire validé via son compte FFE avant toute compétition. Le règlement de l'engagement en compétition doit être fait 7 jours avant la date butoir d'engagement pour validation de celui-ci.

Les tarifs de la licence sont imposés par la fédération française d'équitation et lui reviennent. La licence CLUB mineurs est à 25 euros/ an et la licence majeur est à 36 euros/an.

7. Protection des données personnelles

Lors de l'inscription, la ferme Aux P'tits Bottés recueille les données uniquement nécessaires à l'inscription administratives des adhérents. Ces données sont regroupées dans un fichier informatique protégé « KAVALOG ». Seuls les personnels habilités, service comptable et enseignants, peuvent y accéder. Ces données sont conservées uniquement le temps de l'adhésion du cavalier. La ferme Aux P'tits Bottés s'engage à ne pas en faire commerce. Une autorisation d'utilisation des données vous est demandé au préalable afin de pouvoir vous envoyer vos factures/relances, bilans de cartes, programme de manifestations, des offres promotionnels ou informations relative a la ferme « aux p'tits bottés »(cf page jointe « autorisations » du dossier d'inscription)

8. Droit à l'image

Le cavalier/fermier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par la ferme. Toute personne acceptant la captation cède au centre le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du centre sur son site internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer la direction par écrit.(CF page jointe « autorisations »)

9. Règlement intérieur.

Le cavalier/fermier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable au sein de la ferme Aux P'tits Bottés et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion sans remboursement ni délais.

Règlement intérieur

Le présent document a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement de l'établissement. Il s'applique à tous : personnel, cavaliers/fermier et tout public fréquentant l'établissement.

a) SECURITE

L'accès des véhicules est interdit dans l'enceinte de l'établissement, sauf autorisation des membres du personnel de l'établissement. Le parking n'est pas sous surveillance tous vols ou dégradations est sous la responsabilité du propriétaire du véhicule, le code de la route si applique comme sur la voie publique.

Il est interdit :

- de fumer et vapoter dans les bâtiments et abris.

- de pénétrer avec un chien non tenu en laisse sans autorisation. Les chiens doivent être éduqués, vacciné et vermifuger. La structure détourne toutes responsabilités sur les événements qui pourront se produire sur la structure. Les chiens appartenant à la structure sont éduqués et prioritaires sur les chiens extérieurs dans tous les cas.

- D'avoir un comportement ou des agissements susceptibles de perturber ou d'effrayer les chevaux, poneys, animaux (exemple : chiens, jeux de balles, trottinette, ou autres trop près des terrains d'évolution). Les personnes sont conscientes que le venu sur une ferme engendre la présence d'animaux sur le site. Aucuns comportements agressifs physiquement ou verbalement envers les animaux ne seront tolérés.

- Tous actes de violences banalisés et techniques d'entrainements coercitives sont interdites sur la structure sous peines d'expulsion. Des affiches de sensibilisation sont à dispositions a proximité des différents airs de pratiques.

Les chevaux qui exprimeraient des signaux de détresses, de fuite ou de douleurs seront signalés à la direction (exemple : hyper-flexion, boiteries, sueur ou bave excessive, cabrage, ruade, apathie, coup de tête répéter/encensement, ouverture de bouche au contact du mors, yeux écarquillés, évitement....)

Les outils de communications type stick, cravaches et chambrières ne servent pas à « punir » le cheval. Les équipements doivent être adaptés à chaque cheval et correctement réglé. Les émotions extrême et frustration pouvant être ressentis par le cavalier ne doivent en aucun cas être reporté sur le cheval.

LA VIOLENCE EST LE SIGNE D'INCOMPETENCE, SE FORMER EST LA CLES !

- D'attacher un cheval, un poney ou animal à un arbre ou une barrière en bois/clôture/lice, grillage.... Autre que les espaces dédiés à l'attache.

-De donner à manger aux animaux sans l'autorisation d'un personnel habilité. La distribution d'aliments céréaliers est formellement interdite aux animaux (pain, céréales, friandises aux céréales industriel type « décathlon »).

- Un conteneurs vert est a disposition pour les dons de légumes, pains et accessoires.

-de laisser un cheval attaché ou en liberté sans surveillance.

Chacun doit veiller au respect des plantations, à la propreté générale des lieux et rangements de l'équipement équestres personnels ou emprunter (sellerie, sanitaires, poubelles, pelles à crottins à dispositions). En cas de détections de problèmes merci d'en informer la direction.

Les véhicules utilisés pour les personnes à mobilité réduite sont autorisés à stationner au plus près de l'endroit souhaité sous conditions de non perturbations des activités en cours. (Près des installations équestres ou des bâtiments).

En dehors des séances, l'enfant est sous la responsabilité de ses parents ; Ceux-ci doivent venir le chercher ou assurer son retour dans les meilleurs délais. Les mineurs, avant ou après leurs activités, et dans l'attente de leurs parents, doivent rester dans l'enceinte de la ferme et respecté le règlement intérieur. Les enfants et les parents sont invités à prendre toute disposition pour éviter les vols ou incidents éventuels tant sur le parking que dans l'enceinte du club (exemple : Téléphone, appareil photo, clés..) ; Dans tous les cas, la responsabilité de l'établissement ne pourrait être engagée.

Le port du casque à la norme européenne EN 1384 ou marquage CE (casque d'équitation acheté après 2014) est obligatoire pour tous les cavaliers et pendant toutes les activités équestres. Chaque enseignant est chargé de faire respecter cette obligation. Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de confort, chaque cavalier devrait être propriétaire de son casque et bottes. Merci d'y inscrire le nom le cas échéant.

L'utilisation de matériel équestre extérieur à la ferme est conditionnée par l'accord préalable du moniteur. Les selles, filets et accessoires apportés, autres que ceux propres aux chevaux ne sont pas autorisée sauf accord préalable du moniteur.

La direction se réserve le droit d'exclure toute personne ayant un comportement incorrect envers les autres membres du club, le personnel de l'établissement, les animaux ou qui ne respecterait pas les installations et le matériel de l'établissement. Cette exclusion ne donne droit à aucun remboursement. Les modalités de paiement sont indiquées dans les conditions générales de vente. Le règlement des activités « hors forfait annuel » (Journée d'examen, challenge, perfectionnement...) doit être effectué préalablement.

b) DEROULEMENT DES SEANCES.

Les accompagnateurs sont autorisés à rester lors des séances sous réserve de ne pas intervenir et à rester autant que possible neutre, et montrer un comportement exemplaire. Les enfants de moins de 6 ans sont obligatoirement accompagnés d'un adulte pour les séances.

Les 5 premières séances de l'année, pour tous les niveaux, sont réservées à la découverte de la structure, et l'acquisition de savoirs « éthologique » de base, cette étude comportementale de l'animal, qui est indispensable à la compréhension de celui-ci ainsi qu'à une pratique en toute sécurité au cours de l'année. Base fondamentale de l'homme de cheval. Les valeurs de respects de l'animal commencent par là.

Chaque cavalier/fermier est responsable de la préparation de son cheval/animal et de la propreté de son matériel. Les horaires des séances sont définis à l'inscription et doivent être respectés par tous. Les animaux sont des « êtres sensibles » ils doivent recevoir une préparation et des soins particuliers nécessaires à leur bien-être et au bon déroulement de la séance.

Les cavaliers doivent se présenter au minimum 10 minutes avant le début de leur séance. Les retards ne seront pas acceptés.

Des filets à foin et des seaux d'eau sont à disposition des cavaliers afin de proposer aux chevaux de quoi s'alimenter durant la préparation (ration individuel) et à boire aux équidés. Chaque cavalier peut le remplir préalablement selon le tableau d'affichage réservé à cet effet, aucune modification de rationnement ne sera tolérée.

Le moniteur se réserve le droit de refuser la participation aux cours si ce **temps de préparation n'est pas respecté** ou si le **cavalier arrive en retard** (séance décomptée). Chaque cheval a son propre matériel adapté à sa morphologie et ses caractéristiques, les cavaliers ne doivent pas en changer sauf autorisation préalable du moniteur. Le confort de l'animal est à prioriser sur l'esthétique.

Le travail d'équipe et l'entraide cavalières est à encourager, la pratique ne commence qu'à condition que tous les participants soient prêts.

Le moniteur adapte la séance au niveau des cavaliers et des chevaux ainsi qu'à l'objectif recherché. Le moniteur est maître du choix du cheval attribué à chaque cavalier pour sa sécurité. L'accès aux prestations type « compétitions officielles » et « demi-pensions » se fait sous accord du moniteur et sous réserve d'un niveau pratique et théorique suffisant pour assurer la sécurité et le bien-être du cavalier comme du cheval.

Le questionnement et l'observation fait partie intégrante de l'apprentissage. L'autonomie doit être favorisée. Les cavaliers apprennent **LE CHEVAL** dans son ensemble et les séances à pieds ou d'observations font partie intégrante de ces apprentissages. Les auditeurs libre/accompagnateurs sont acceptés mais ne doivent pas intervenir (d'aucune sorte) durant la séance et resté en dehors de l'espace de pratique (sauf si demande du moniteur). Le portable est formellement interdit pendant les séances et n'y a pas sa place. Le temps d'échauffement et d'étirements font partie de la séance, l'équitation est un sport, l'hygiène de vie est un facteur déterminant à sa réussite.

La séance est limitée à 6 cavaliers maximum afin de favoriser l'apprentissage et les échanges.

Après la pratique, chaque cavalier doit prendre du temps pour s'occuper de son cheval (pansage, douche, massage, vérification des blessures et soins) et le remettre au pré ou en stabulation. Aucun cheval ne doit rester à l'attache sans surveillance. L'air de préparation doit être soigneusement nettoyé et ranger après utilisation. Les équipements doivent être remis à sa place et nettoyer.

Les parents se portent garants des bonnes pratiques de leurs enfants.

Les récompenses :

Les cavaliers peuvent donner une récompense alimentaire à leurs monture, elle doit se composer d'un aliment sans céréales et être adaptés à l'espèce concernée. En aucun cas, cette « récompense » ne peut être donnée « au pré » pour des questions de sécurité.

Autorisé : pommes, carottes, friandises industrielle **sans céréales**, granulés **sans céréales**, herbe...

Interdit : Pain, sucre, ...

Concernant les séances baby-poneys :



La préparation « assistée » fait partie de l'apprentissage, l'accompagnateur doit aider et encourager le cavalier à faire par lui-même et non faire « à la place de celui-ci ».

Dans ce cas précis les séances durent 1h préparation incluse, pour les 2/3 ans (30 minutes de préparation et 30 minutes de cours). L'accompagnateur est en charge de tenir le poney pendant la séance et d'aider si besoin le cavalier. Les séances sont volontairement « courtes » au vu des capacités de concentration et capacité physique limitée à cet âge.

Pour les 4/5 ans (15 minutes de préparation, 15 min d'échauffement/mise en place et 30 minutes de cours). L'accompagnateur peut, s'il le moniteur

l'autorise, accompagné l'enfant lors de la séance afin d'aider dans la prise d'autonomie du cavalier.

Avant le cours, la pause pipi est fortement encouragée. Les séances sont limitées à 6 cavaliers afin de favoriser les apprentissages.

Le moniteur peut être amené à faire participer les cavaliers de façons actives à la préparation et au rangement du lieu de pratique selon l'objectif recherché.

Les séances de « baby-poney » ne sont en aucun cas des séances d'équitation. Chaque séance est organisée afin de permettre à l'enfant de travailler sa motricité, ses capacités proprioceptives, sa mémoire et sa confiance. L'apprentissage de l'équitation ne se fera qu'à partir de 6 ans pour des raisons logiques de croissance et capacités cognitives. La régularité et l'investissement des parents est une valeur déterminante dans la progression de l'enfant.

Les séances animations pédagogique :

Le fermier se présente 5 min avant le début de la séance dans une tenue adéquate (bottes). Il aide à la préparation et mise en place de la séance dans un esprit de camaraderie. Après la séance, le rangement et nettoyage de l'aire de pratique est de mise pour tous.

En cas de conditions météo compliqué :

Les séances sont automatiquement annulées lors de « vigilances » oranges et rouge vent/pluie/tempête/gel/ inondations afin d'assurer la sécurité de tous.

Lors de pluie et vent de faible intensité les séances sont maintenues et peuvent être adaptées aux besoins de connaissances pour le passage des galops (soins, théorie, éthologie, hippologie, pratique à pied...). Ce sont de vraies séances permettant l'évolution du cavalier.

Un groupe de discussions AUX PTITS BOTTES est créé sur facebook afin de faciliter la diffusion des informations urgentes sur l'actualité de la ferme, vous êtes invité à vous y inscrire. La diffusion cas par cas étend impossible.

Tenue du cavalier :

La tenue des cavaliers doit être adaptée aux conditions météo et confortables.

Printemps/été : casques pantalon et chaussures fermés obligatoires.

Automne : casque bottes et veste imperméable.

Hiver : les 3 couches (veste chaude et imperméable, pull d'hiver et tee-shirt de ski), bottes avec semelle en laine, pantalon imperméable, chaussettes de ski, gants imperméables, bonnet à minima. Pensé aux chauffeuses dans les poches ! N'hésitez pas à vous fournir dans le matériel de sport d'hiver...type ski c'est idéal !

« Il n'y a pas de mauvais temps, seulement de mauvais équipements... »

c) LES LOCAUX ET INFRASTRUCTURES.

Les locaux sont entretenus régulièrement mais les adhérents et utilisateurs s'engagent à le maintenir propre et agréable. Les locaux sont à dispositions de tous les adhérents qui s'engagent à y faire perdurer une ambiance conviviale et sereine propice à l'apprentissage, au bien-être et à la joie de vivre. L'esprit de camaraderie y est encouragé. Aucun débordement ne sera toléré. Tout conflit doit être réglé entre les partis concernés et le gérant de l'établissement sur un temps réservé. Tout produit utilisé doit être remplacé par les utilisateurs (café, thé, sucre,) dans un esprit de solidarité.

Leurs conditions d'accès est réglementé par l'état sous les conditions « Erp pleine air » de 5^{ème} catégorie selon les conditions sanitaires en vigueur.

10. Liste des pièces administratives à fournir.

- Certificat médical de non contre indication à la pratique de l'équitation en compétition de moins de 3 mois pour les compétiteurs uniquement (à partir de 12 ans)
- Fiche de renseignements remplis.
- RIB
- Enquêtes de satisfaction.
- Règlements intérieurs lus, paraphés et signés par le cavalier **et** le responsable légal.
- Règlement de la cotisation annuel et de la prestation demandé.

Pour les parents séparés, merci de proposer une adresse mail commune afin de ne pas créer de quiproquo, la structure ne sert pas d'intermédiaire dans la gestion de vos enfants et de leurs activités extrascolaires.

Les séances réalisées sont dues, l'abonnement vous engage sur 10 mois

Dossier de demande d'inscription adhérent

2025/2026

Date de dépôt :

PHOTO

Inscription pour :

Nom :

Prénom :

Sexe : F H 0

Date de naissance :/...../.....

Séance année précédente : Jour Horaire :

Première inscription Aux P'tits Bottés ? OUI – NON

Si première inscription une séance d'évaluation du niveau sera a réalisé avant la rentrée
(stages ou cours particuliers en supplément)

Niveau équestre (entourer):

DEBUTANT galops 1-2 / INTERMEDIAIRE galops 3-4 / CONFIRMER galops 5-6 /
EXPERT galop 7 et +

Galops fédéraux validé officiellement FFE :

N° licence FFE :

Licence 2026 à prendre : mineur 25€ majeurs 36€

Vœux de séances pour cette année (sous réserve des places disponibles et du niveau
actuelle)

Mercredih..... jeudi.....h..... Vendredih.....

Samedih..... Dimancheh.....

Cheval référent/préférer :

Formule possibles:

Carte 10h (valable 6 mois et nominative) :

Adultes adhérents baby-poney propriétaire cours particuliers

OU

FORFAITS / abonnements:

TAP hebdomadaire quinzaine privilège equi-cercle propriétaire

Adultes : Vous êtes conscient qu'un forfait vous engage pour une durée de 10 mois non négociable ? (entourer votre réponse)

Oui je suis conscient de mon engagement sur 10 mois, suivis de signature.

Non je ne comprends pas la question.

Problématique(s) de santé particulière :

.....
.....

RENSEIGNEMENT CAVALIER/ RENSEIGNEMENT PARENTS /TIERS-PAYANT

NOM et PRENOM du responsable légal /FACTURATION :

.....

Date de naissance :

@mail:

.....

Adresse :

CP, ville.....

Téléphone :

Portable 1 : Portable 2 :

Profession(s) (Facultatif)

.....

Comment avez-vous connu la ferme Aux P'tits Bottés?

.....

En cas d'urgence / Personne supplémentaire à prévenir :

Nom.....

Téléphone.....

Adresse :

Questionnaire de motivations

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, exprimer simplement vos attentes et ressentis.

1. Quelles sont vos attentes par rapport à la pratique équestre ?

.....
.....

2. Pourquoi avoir choisi ce lieu plutôt qu'un autre ?

.....
.....

3. Qu'attendez-vous de votre moniteur ?

.....
.....

4. Quelles sont vos freins à la pratique régulière ?

.....
.....

5. L'éthique et le projet pédagogique proposé en annexes vous paraît-il cohérent ?

.....
.....

6. Que voyez-vous dans la notion d'engagement ? de respect de l'animal ? de bien-être animal ?

.....
.....
.....

7. Que faites-vous en cas d'échecs ? ou de contrariétés ?

.....
.....
.....

8. Diriez-vous que vous êtes plus attiré par l'équitation ou par le cheval ?

.....
.....

9. Pensez-vous que la pratique sportive s'oppose à la pratique d'un loisir ?

.....
.....

10. A votre avis quelles sont les risques encouru lors de la pratique ?

.....
.....

11. Dans qu'elle mesure ces risques sont t'il acceptables ?

.....
.....
.....

12. Étend donnez ces risques encouru, pensez vous qu'un engagement et des attentes particulières de la part du moniteur envers ses cavaliers, soit normale au delà de la pratique sportive afin d'assurer leurs sécurité physique, affective et émotionnel ?

.....
.....
.....
.....

13. étend donnez la présence d'un animal pour effectuer cette pratique, pensez vous qu'il est des besoins particuliers a honoré et dans quelle mesures ?

.....
.....
.....

Merci de vos réponses

Règlements à l'inscription :

Cotisation annuel 60€

+ Licence FFE €

+ CARTE / FORFAIT €

Total : € CE JOUR

LE /...../..... A

Virements chèques espèces

PASS SPORT

Remarque :

CONTRAT D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Mme / Mr
parent, tuteur de l'enfant.....

Déclare

« Avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur de la ferme Aux P'tits Bottés, et m'engage à m'y conformer »

« Avoir été informé des risques encourus inhérente à la pratique de l'équitation »

« Prendre une licence FFE annuel proposé par la structure ».

« Pour moi-même ou pour mon enfant avoir recueilli un avis médical favorable ne présentant aucune Contre-indication à la pratique de l'équitation en compétition. »

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés à utiliser les images (photo, vidéo) de mon enfant pour illustrer les outils de communication du centre (site internet, pages Facebook et Instagram, prospectus, presse, projection publique...) »

O OUI

O NON

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés et ses représentants, à prendre toutes mesures indispensables que nécessiterait l'état de santé de mon enfant et suivant l'urgence et la gravité de son état à faire transporter (SAMU/POMPIERS) mon enfants a l'hôpital. »

O OUI

O NON

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés a utilisé les informations transmise dans le dossier d'inscription a des fin commerciale (transmission de factures, dates d'événements, stages,...) »

O OUI

O NON

« Être en accord avec les valeurs portés de respect de l'environnement et de bien-être animal »

« S'engage a réglé les séances d'équitation dans les meilleurs délais. »

« Pour les Forfaits, je m'engage financièrement pour une durée de 10 mois à réception de ce dossier »

Pour les propriétaires de chevaux :

« Déclare avoir souscrit une assurance individuel pour mon équidé et en fournit l'attestation tout les ans »

A, le...../...../.....

EN DEUX ORIGINAUX

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

CONTRAT D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Mme / Mr
parent, tuteur de l'enfant.....

Déclare

« Avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur de la ferme Aux P'tits Bottés, et m'engage à m'y conformer »

« Avoir été informé des risques encourus inhérente à la pratique de l'équitation »

« Prendre une licence FFE annuel proposé par la structure ».

« Pour moi-même ou pour mon enfant avoir recueilli un avis médical favorable ne présentant aucune Contre-indication à la pratique de l'équitation en compétition. »

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés à utiliser les images (photo, vidéo) de mon enfant pour illustrer les outils de communication du centre (site internet, pages Facebook et Instagram, prospectus, presse, projection publique...) »

O OUI

O NON

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés et ses représentants, à prendre toutes mesures indispensables que nécessiterait l'état de santé de mon enfant et suivant l'urgence et la gravité de son état à faire transporter (SAMU/POMPIERS) mon enfants a l'hôpital. »

O OUI

O NON

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés a utilisé les informations transmise dans le dossier d'inscription a des fin commerciale (transmission de factures, dates d'événements, stages,...) »

O OUI

O NON

« Être en accord avec les valeurs portés de respect de l'environnement et de bien-être animal »

« S'engage a réglé les séances d'équitation dans les meilleurs délais. »

« Pour les Forfaits, je m'engage financièrement pour une durée de 10 mois à réception de ce dossier »

Pour les propriétaires de chevaux :

« Déclare avoir souscrit une assurance individuel pour mon équidé et en fournit l'attestation tout les ans »

A, le...../...../.....

EN DEUX ORIGINAUX

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

Enquête de satisfaction

Date :

			
INFRASTRUCTURES			
ACCEUIL			
ENSEIGNEMENT			
CAVALERIE			
ANIMAUX			
MATERIELS			
CIRCUITS			
COMPETITIONS			
ANIMATIONS			
POTAGER			
BOUTIQUE			
HEBERGEMENT			

REMARQUE:

2025/2026

Calendrier des séances forfait «Quintaine» 72€/MOIS

Groupe A

Rentrée POUR TOUS 16/09

Fermeture annuel DU 22/12/2025 AU 05/01/2026

Challenges internes et fêtes à la ferme

PORTES OUVERTES 13/09/25

27/09/2025 réunion pédagogique au club house a 18H (ouvert à tous les adhérents)

mois	Numéro de semaine	Dates
septembre	38	16/09/25 au 21/09/25
octobre	40	29/09 au 5/10
	42	13/10 au 19/10 (halloween)
novembre	44	27/10 au 02/11
	46	10/11 au 16/11
décembre	48	24/11 au 30/11
	50	08/12 au 13/12
		21/12 challenge de Noël

Semaine 52 du 23/12 au 29/12

Semaine 1 30/12 au 05/01/2026

	2	05/01 au 11/02
février	4	19/01 au 25/01
	6	02/02 au 08/02
	8	16/02 au 22/02
mars	10	02/03 au 08/03
	12	16/03 au 22/03
avril	14	30/03 au 05/04
	16	13/04 au 19/04
Mai (Ré-inscriptions)	18	27/07 au 03/05
	20	11/05 au 17/05
juin	22	25/05 au 31/05
	24	08/06 au 14/06
juillet	26	22/06 au 28/06

Spectacle de fin d'année le 05/07/2026 => répétition générale le 04/07/26 toute la journée (offert)

2025/2026

Calendrier des séances forfait «Quintaine» 72€/MOIS

Groupe B

Rentrée POUR TOUS

Fermeture annuel

Challenges internes et fêtes à la ferme

PORTES OUVERTES 13/09/25

27/09/2025 réunion pédagogique au club house a 18H (ouvert à tous les adhérents)

mois	Numéro de semaine	Dates
septembre	38	16/09/25 au 21/09/25
octobre	39	22/09 au 28/09
	41	7/10 au 12/10
novembre	43	(27/10 halloween) 20/10 au 26/10
	45	04/11 au 9/11
décembre	47	18/11 au 23/11
	49	01/12 au 7/12
	51	15/12 au 21/12 (noel)

Semaine 52 du 23/12 au 29/12

Semaine 1 30/12 au 05/01/2026

	3	12/01 au 18/01/26
février	5	26/01 au 01/02
	7	09/02 au 15/02
	9	23/02 au 01/03
mars	11	09/03 au 15/03
	13	23/03 au 29/03
avril	15	06/04 au 12/04
	17	20/04 au 26/04
Mai (ré-inscriptions)	19	04/05 au 10/05
	21	18/05 au 24/05
juin	23	01/06 au 07/06
	25	15/06 au 21/06

Spectacle de fin d'année le 05/07/2026 => répétition générale le 04/07/26 toute la journée (offert)

Calendrier annuel (provisoire)

13/09/25 portes ouvertes a la ferme

14/09/25 TREC et equi-feel du bec rond

16/09/2025 semaine de rentrée pour tous les groupes (séances regroupés)

28/09/25 mountain trail de st Sébastien

05/10/25 TREC de la prevalaye

12/10/25 randonnée bord de rance (dernière de l'année)

19/10/25 mountain trail la prevalaye

31/10/25 challenge d'halloween a la ferme (déguisé)

17/11/25 sortie du DUM 2026 (dates compétitions officiels)

29/11/25 soirée après-ski au club house (raclette)

21/12/25 challenge de Noël a la ferme (déguisé)

Du 22/12/25 à la 05/01/26 fermeture annuelle (pas cours)

06/01/26 rentrée cours groupe A

01/02/26 stage topographie

08/02 randonnée d'hiver (tartiflette/crêpes)

22/02/26 challenge carnaval a la ferme (déguisé)

01/03 stage trec maîtrise d'allure et présentation

05/04/26 pâques a la ferme (chasse au œufs)

26/04 randonnée école/ma première randonnée a cheval

Juin : tous les dimanches 14h/17h préparation du spectacle dans la grange

04/07/26 répétition générale spectacle de fin d'année 2026 (thème pirates)

05/07/26 journée spectacle de fin d'année (ouvert à tous –gratuit)

Projet pédagogique

Ferme équestre et pédagogique

Projet pédagogique

Les objectifs pédagogiques

Nos animations s'articulent autour de l'acquisition de savoirs, de savoirs être et de savoirs faire:

- favoriser la découverte active de la nature et du monde vivant.
- sensibiliser les personnes au respect de l'environnement à travers l'étude de l'interdépendance des formes de vies.
- favoriser les relations humaines par l'intermédiaire du rapport à l'animal, aux plantes et à la matière.
- favoriser l'autonomie, la prise de responsabilités et la maîtrise d'apprentissages.
- Développer l'empathie par l'étude et la considération des paramètres propre à chaque espèce.

Les principes pédagogiques

La démarche de notre équipe (en collaboration avec des intervenants extérieurs) s'appuie sur le terrain, la pratique, l'expérience, l'enquête, le débat, le jeu...

Nous souhaitons valoriser les comportements responsables et respectueux de l'environnement et du vivant.

Les animations favorisent la solidarité, l'entraide, la responsabilisation et la participation. Elles éveillent la curiosité et le questionnement, favorisant la recherche personnelle, diversifiant les approches et les points de vue.

Cette démarche permet la découverte des différentes capacités physiques, sensorielles et intellectuelles permettant de valoriser l'individu, ainsi que le respect de chaque être au travers des capacités qui lui sont propre en favorisant la mixité sociale et générationnelle.

Les différentes approches

- sensorielles:

Ressentir par le contact avec les animaux, les plantes et la matière (regarder, écouter, toucher, sentir, goûter...) et par la réalisation d'ateliers spécialement dédiés à la découverte et au développement des 5 sens.

- ludiques:

Agir par l'enquête, l'expérimentation, le jeu et l'orientation pour favoriser les apprentissages autonome.

Insertion social et professionnel en renforçant la socialisation et la confiance individuelles et collectives.

- physiques et artistiques:
Agir pour découvrir par la pratique de l'équitation et des activités sportives, ses capacités et ses limites. (Projet de groupe annuel)

Apprendre à développer ses capacités physiques et mentale afin de dépasser ses barrières au travers de la persévérance afin d'améliorer ou d'entretenir sa coordination son équilibre et sa santé.

Transformation sociale par les pratiques sportives et artistiques associées qui constituent un véritable levier d'émancipation social.(spectacle de fin d'année)

- scientifiques:

Découvrir par le soin aux animaux et la botanique la diversité du vivant.

Comprendre par des expériences et des tests, le fonctionnement de la nature, des animaux et de la biologie.

Détermination des espèces faunistiques et floristiques, analyse des comportements et des caractéristiques animales et végétales.

Découverte du cycle de l'eau.

- citoyenne:

Découvrir et comprendre les différences entre les cultures par des jeux de rôles, des spectacles et créations artistiques.

Apprendre à rédiger une chartre et appliquer des règles afin d'aborder la notion de justice, d'équité, d'égalité et de liberté.

Découvrir les enjeux du développement durable et ses différentes facettes.
Création d'action citoyenne en faveur de l'environnement.

Engagements auprès de publics (urbains ou ruraux) sur le territoire, en utilisant des pratiques solidaire artistiques et sportives. (Spectacle de fin d'année)

- médiatique:

Découvrir les différentes formes de communication grâce au support animal.

Apprendre à mettre des mots sur des émotions et extérioriser des problématiques par la médiation animale.

Améliorer les relations entre les individus et travailler sur le respect d'autrui.

Développements de nouveaux centres d'intérêts et champ relationnels.

Exemples de Thèmes pédagogique:

L'équitation éthologique et de pleine nature

Lecture du cheval

Interaction avec le cheval en prenant compte les particularités psychologiques et physiologiques de l'animal

Découverte des connaissances scientifiques sur le comportement et les besoins du cheval

Impact sur notre communication non verbale et développement de notre sensibilité à ce qui nous entoure

Développement des capacités physiques, mentale et de la conscience

Développement de l'empathie

Développer l'harmonie avec l'environnement

Atteindre l'autonomie nécessaire pour se déplacer à cheval en toute sécurité

Découvrir les disciplines sportives équestres

Développer le goût de l'effort et des satisfactions qu'il donne

Valoriser l'engagement et le sens des responsabilités

Le paysage

Lecture d'un paysage et représentation (dessin, maquette,...)

Analyse de la présence humaine

a) Le bois et le bocage.

- l'arbre et le bois:

découverte sensorielle du bois (ouïe, odorat et toucher)

parcours à l'aveugle à travers le bois par l'intermédiaire d'une ligne de vie (corde) qui permet de se concentrer sur ses sens.

Fabrication d'objets en bois (découpe/ fixation)

Recherche d'empreintes et de traces,

Observation et détermination de l'essence (silhouette, écorce, feuilles, fruits)

Découverte de la biologie de l'arbre.

Dégustation de fruits.

- Le bocage et la haie:

Observation des caractéristiques d'un bocage, rôle de la haie détermination d'espèces végétales, recherche de traces et d'indices de présence animale

Études des relations inter-espèces

Moulages d'empreintes (plâtre)

A la ferme

a) Rencontre animalière.

- les soins:

Découverte des différents aliments et utilisations

Découverte des besoins vitaux des animaux et biologie (reproduction, caractéristiques)

Découverte du comportement animal et analyse.

Curage de l'hébergement.

Massages et papouillage sensoriel.

- Sorties:

Poneys, chiens, chèvres, vaches miniatures, ânes...

Selon l'animal balade à pied, attelage, ou battage sur un circuit balisée.

Agilité canine et éducation (cani-cross, cani-rando, haye-bale, soins, médiation)

Notion de respect mutuel et leadership.

b) Transformation de produits de la ferme:

- découverte des matières premières (fruits, farine, lait, œufs)
- fabrication de pain au levain (constitution du levain, étude de la fermentation) et cuisson.
- fabrication de compotes et confitures (différences de procédé et conservation)

c) Découverte du jardin potager.

Récolte, plantation, soins, rempotage, taille, processus de germination, dégustation...

- découverte du verger (les différents arbres fruitiers et leur biologie, vocabulaire)
- découverte sensoriel du potager aromatique (les essences aromatiques et utilisations)
- découverte du potager légumiers et du jardin de fleurs.(les différents caractéristiques, différents aménagements)

d) L'agriculture durable.

- découverte du cahier des charges en agriculture biologique et des mesures agro-environnementales (conservations des espèces menacées, entretien et restauration des haies)
Analyse des conséquences.

e) Développement durable.

- l'eau et l'homme (cycle naturel et cycle domestique, pollution, utilisation, ressources)
- le recyclage (tri d'une poubelle, intérêts du tri, filières recyclage, fabrication de papier recycler et objets)
- Etude sur développement de la solidarité et du partage (les différents systèmes d'échanges alternatifs, le troc, les potagers et frigo solidaire...)

- Energies (les différentes sources d'énergies, fossiles et renouvelables)
utilisations et limites,
Quels les gestes du quotidien pour réduire la consommation énergétique (utilité
économique et environnementale)?

f) Médiation par la pratique sportives et artistiques.

- création de spectacles mêlent pratique équestre, expression vocale, danse, théâtre...
- Découverte de nouvelles pratiques artistiques.
- Partenariats mis en place avec des acteurs locaux.

Tarifs TTC 2025/2026

équitation "éthologique" et de pleine nature

Adhérents

- **Cotisation annuel 60€/ personne (accès aux infrastructures et événements + réduction 10% sur les stages)**
- **Licence FFE 2026 mineurs 29€ Majeurs 40€ amateurs 120€**
- Sortie en compétition officiel 120€/jour par personne (TOUS COMPRIS, hors repas)
- Challenge interne 20€/épreuve
- Cours privatisé ou balades en duo : 50€/ 1h30
- Cours particuliers propriétaires : 48€/1h30
- Forfait 6 mois « Pré-formation ATE » (examens de mise à niveau galop 6 pleine nature et pré-requis d'entrée) inclus ressource bibliographique + 1 cours particuliers/semaine + 1 stage collectif 3h/mois + 7 jours de randonnées dont 4 jours de randonnées avec bivouac/ 2350€ soit 400€/mois.

Cartes de 10 heures collective (valable 6 mois)

- Baby-poney, adultes et propriétaires 200€
- Carte 10 cours particuliers 480€
- Carte « stages cheval » 12h 190€

Forfaits collectif (de septembre à juin) Tarifs lissée sur l'année scolaire carnet de suivi + examens + spectacle de fin d'année + réduction de -10% sur les stages

- TAP (36h) : 70€/mois
- Quinzaine (36h) : 72€/mois
- Hebdo (72h): 140€/mois
- Proprio (72h): 86€/mois (option : balade collective encadré a 8€/h)

Demi-pension

- Option monte 60€/mois a partir du galop 3
- Option travail a pied 20€/mois a partir du galop 2

Offres solo (seul avec ou sans cheval)

- Cours particuliers ou balade en duo 50€/1h30
- Stage cheval 125€/3h
- Stage cheval journée 250€/6h

Pension équine

- A la journée « étape » 15€
- Annuel equi-pistes « simple » (4000m²/cheval+ casier + accès aux installations +eau+ foin+ surveillance quotidienne) : Cheval 300€ poney 200€
- Annuel equi-pistes « all inclusive » : 450€ (pension annuel equi-pistes simple + présentations au pro (ostéo/dentiste/veto/maréchal) et soins d'entretien quotidien sans fournitures (ration/vermifuge/accessoires) + 1 cours particuliers ou travail du cheval/mois)

Passagers

- 0-3ans éveil nature 10€/30min
- 1-6ans éveil poney 15€/30min
- 1-6ans soigneurs 8€/1heure
- 1-3ans poneys 25€/45min
- 2-5ans baby-poney 25€/1h
- 2-10 ans balade a poneys shetys 25€/1h
- 2-10ans Forfait anniversaire 300€/3h (hors conso)
- A partir de 10 ans Visites pédagogique 15 €/2h

Stages (-10% sur les vacances de février)

- Ateliers nature et découverte 35€/3h (matériel inclus)
- 6-10ans découverte Poney 50€/3h (du débutant au galop 2)
- 10-15ans progression cheval 50€/3h (du galop 2 au galop 4)
- Adultes stage a themes variés 50€/3h
- Adultes niveau découverte, initiation ou progression du cheval naturel 84€/6h

Offres solo

- A partir de 10 ans cheval cours particuliers 60€/1h30
- Stage cheval 125€/3h
- Stage cheval journée 250€/6h

Equitation des grands espaces

- Balade a cheval privative tous niveaux 65€/1h30
- Balade sportive en foret (a partir du galop 3) 80€/3h
- Balade baignade a cheval (a partir du galop 3) 84€/4h
- Randonnées a cheval toute la journée (hors repas) 175€/7h
- Randonnées a cheval bivouac (all inclusive) 467€/2 journées+ veillée+ nuit tentes trappeur+ repas

Education du cheval (pension du cheval inclus)

- Pré-débourrage/travail a pied 600 €/mois
- Débourrage/travail monté 800€/mois

